

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2018

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, M. GRIMAUD Guillaume, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte, Mlle MENADI Cindy

Procuration : M. GUEZE Daniel à M. ALIBERT Christian, Mme HAYART Amandine à M. GRIMAUD Guillaume

Absents excusés : Mme COPIE Magali, M. GUEZE Daniel, Mme HAYART Amandine

Absents : M. BOIS Bernard, M. BOULON Thierry

Secrétaire de séance : Melle MENADI Cindy

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

MAISON DES ARTISANS

Suite à l'ouverture des plis pour le projet de la Maison des Artisans lors du dernier Conseil Municipal du 28 janvier 2018 et à la sélection des entreprises retenues après étude de leurs propositions, Monsieur Le Maire présente aux élus un récapitulatif du coût de la construction par lot :

LOT	COUT
Terrain	47 464.11
Etude sol	2 040.00
Appel d'offres	1 312.70
Contrôle tech	6 000.00
Architecte	5 900.00
SDE alimentation électrique	49 646.12
Construction bâtiment	462 204.70
TOTAL	574 567.63

Monsieur Le Maire présente ensuite le plan de financement prévisionnel de ce projet :

FINANCEUR	MONTANT	ETAT D'AVANCEMENT
ETAT (DETR)	170 000 €	Dossier à déposer
REGION RHONE ALPES	108 000 €	Subvention actée
DEPARTEMENT	100 000 €	Dossier à déposer
SDE (électrification)	37 234 €	Subvention actée
AUTOFINANCEMENT (foncier)	59 333.63 €	Budget 2017
EMPRUNT	100 000 €	En attente de validation définitive du projet
TOTAL	574 567.63 €	

En prenant en compte des loyers perçus par la commune à hauteur de 20 000 € par an (3 lots sur 5 réservés par des artisans à l'heure actuelle de l'avancement du projet : BROSSON TP, GUEZE RENOVATION et TESTARD PLOMBERIE) qui viendraient compenser les mensualités de l'emprunt, l'opération serait blanche pour les finances de la commune.

Monsieur Le Maire rappelle que le projet ne sera définitivement adopté et les marchés signés avec les entreprises retenues pour édifier la construction seulement si les demandes de subventions faites auprès de l'Etat et du Département sont accordées à la commune.

DELIBERATION SOLLICITANT L'AIDE DU DEPARTEMENT POUR LE PROJET « MAISON DES ARTISANS »

Afin de pouvoir financer le projet de la Maison des Artisans selon le plan de financement prévu (cf. ci-dessus), Monsieur Le Maire demande aux élus de prendre une délibération de solliciter une aide au Département dans le cadre de Pass territoire.

Cette délibération est adoptée à la majorité (6 voix pour ; 2 voix contre : M. GRIMAUD Guillaume et Mme HAYART Amandine par procuration à M. GRIMAUD Guillaume).

CHARTRE « ZERO PESTICIDE »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la FRAPNA et du compte rendu de l'audit qui a été effectué par l'un de leurs agents sur la démarche de la commune pour parvenir à l'objectif « zéro pesticide » (étude des pratiques de désherbage, visite du local d'entretien...).

Les conclusions indiquent que Châteauneuf de Vernoux a réduit l'utilisation de pesticides. Monsieur le Maire signale que les recommandations faites par la FRAPNA vont être prises en compte pour améliorer encore la démarche de la commune.

PREEMPTION PARCELLE B522

Monsieur le Maire demande aux élus de prendre une délibération afin de pouvoir préempter sur la parcelle B522 en cas de vente de cette dernière.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

COMPTE RENDU COMMISSION DES IMPOTS

La Commission des impôts s'est tenue ce jour même à 19h30.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de cette réunion.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une commerçante est installée tous les mercredis soirs sur la place du village pour vendre des pizzas à emporter.

- Monsieur le Maire fait part de le recensement est fini et que la population de la commune est de 249 habitants.

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les badges sont en place pour l'utilisation des deux salles municipales.

- La date du prochain conseil municipal est fixé au vendredi 23 mars 2018.

La séance est levée à 22h00.